



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
MRC DES APPALACHES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure pour madame Hélène Faggion pour la propriété située au 320 chemin Tanguay, à Beaulac-Garthby.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a reçu une demande pour une dérogation mineure relativement à la propriété mentionnée ci-haut.

La demande de dérogation mineure vise à leur permettre de construire un second garage sur la partie de leur terrain qui est en deuxième ligne en vue de remisage.

Le projet déroge à l'article 13.2.1 concernant le nombre de bâtiments accessoires total sur le terrain. Cet article prévoit un maximum de deux bâtiments accessoires. Or il y en aura 3, soit une remise et deux garages détachés

Le projet déroge à l'article 13.2.1 et 13.3.2 concernant le nombre de garages détachés. Ces deux articles prévoient un maximum d'un seul garage détaché. Or il y en aura deux sur le terrain.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une assemblée publique qui sera tenue le 11 avril 2023, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby. Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil.

DONNÉ A BEAULAC-GARTHBY, CE 27^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Claude Lebel
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Claude Lebel, directeur général de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'Avis ci-dessous conformément à la loi, le 27 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 mars 2023.

Claude Lebel
Directeur général